



Question écrite posée par Monsieur Loewenstein : Les emplacements Cambio avenue Générale Dumonceau

Deux emplacements Cambio a été installés au niveau du 98 de l'avenue Général Dumonceau depuis maintenant plus d'un an.

Les habitants à proximité directe de ces emplacements se plaignent d'actes d'incivilités (certains laissent leur déchets sur la voie publique) et de nuisances sonores (certains utilisateurs laissent tomber la barre en métal sans la retenir). Ces mêmes habitants ne comprennent pas la raison pour laquelle les emplacements se retrouvent directement devant ces habitations alors qu'il est possible de les installer juste en face, là où il n'y a pas d'habitations.

L'un des habitants a déjà contacté Monsieur Mugabo, ensuite Madame Van den Bosche puis le bourgmestre. Ces messages sont restés sans suite !

1. Comment se fait-il que personne ne daigne répondre à un riverain qui sollicite à plusieurs reprises des membres du Collège ?
2. Si vous n'avez pas répondu directement au riverain, avez-vous à tout le moins contacté les gestionnaires de Cambio par rapport aux problèmes soulevés ?
3. Est-ce que Cambio prévoit d'entretenir ses places de stationnement où est-ce du ressort du service propreté de la commune (pour ce qui concerne les voiries communales) ?
4. Pourrait-on demander à Cambio de déplacer ces deux emplacements juste en face de là où elles se situent aujourd'hui afin de réduire les nuisances (à tout le moins sonores) pour le voisinages ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Réponse de Madame Van den Bosch :

Monsieur le Conseiller, Cher Monsieur Loewenstein,

Je vous remercie pour votre question écrite. La personne concernée a reçu une réponse à son courrier électronique le 28/10/2020. En ce qui concerne la propreté autour de la station Cambio 'Kersbeek', Cambio a été contacté. Ils sensibiliseront leurs utilisateurs, en particulier les utilisateurs réguliers de cette station. L'emplacement suggéré par l'habitant de la maison en question a été évalué dans le cadre de la création de cette station, mais n'a pas été retenu pour les raisons suivantes:

- Une zone continue d'une longueur de 12 mètres dans le sens de la circulation est nécessaire pour pouvoir créer 2 emplacements.
- Il n'y avait pas 12 mètres continus d'espace disponible sur le côté gauche de la rue.

- Il y a déjà une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite (PMR) dans cette section et il était plus cohérent de faire des places Cambio l'une à la suite de l'autre que de les alterner avec la place PMR.
- Il est souhaitable d'installer les stations le plus près possible d'un carrefour, pour en augmenter la visibilité pour l'utilisateur. On évite de créer des stations au milieu d'une rue.

J'espère avoir répondu à votre question.

Cordialement,